



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interdépartementale
des routes Centre-Ouest**

Notre Dame de Sanilhac, le 22/10/2020

*District de Périgueux
Pôle Administratif*

Affaire suivie par : Valérie LEBLANC
valerie.leblanc@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 53 45 14 08

DDT de la Dordogne
Cité Administratif
24024 PERIGUEUX Cedex

AVIS SUR DEMANDE D'URBANISME

Dossier n° PC 24 308 20 R0008

**Date de dépôt : 3 septembre 2020
Demandeur : CPES FONTANILLE**

**pour Construction d'une centrale photovoltaïque au sol de production d'électricité, implantation de panneaux et création d'une clôture d'enceinte
Adresse : Fontanille
24460 NEGRONDES**

La présente demande concerne un terrain cadastré A 908, 909, 910, 911, 907, 912, 914, 920, 921, 922, 2021, 2023, 2453 et 2455 situé hors agglomération sur le territoire de la commune de Négrondes.

Le projet envisagé consiste à créer une centrale photovoltaïque au sol de production d'électricité.

L'accès au terrain s'effectuera par la voie communale, aucun accès ne sera autorisé sur la RN 21.

L'implantation des panneaux se fera à plus de 75 mètres de l'axe de la RN 21.

La clôture devra être implantée sur l'alignement ou en retrait (un arrêté d'alignement devra être demandé).

En conséquence, j'émet un avis favorable à cette demande de permis de construire.

Nous n'avons pas d'autres observations particulières à donner.

Le chef de District,

Franck MATELAT

